



Protection contre le tabagisme dans les restaurants de plage

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 6 août 2018

C'est l'été, les restaurants, en particulier de plage sont installés uniquement en terrasse. Quel recours ai-je contre la fumée de la table voisine qui m'arrive directement dans les narines.

Merci

Réponse :

Il s'agit d'un problème majeur de tabagisme passif que DNF combat depuis plus de 12 ans mais qui n'est réellement constaté par la population que depuis deux ou 3 ans. Il était en effet culturellement bienvenu de considérer qu'il faille être tolérant pour une pratique qui concerne un quart de la population et qui jusqu'en 2006 s'imposait en tous lieux.

Mais, les espaces sans tabac se multipliant, cette tolérance sociale ne peut plus cacher l'intolérance à la fumée de tabac désormais de plus en plus mal acceptée et enfin considérée à sa juste valeur de fléau de santé publique.

Il nous a fallu 10 ans d'un combat [digne de David contre Goliath](#) pour obtenir que l'on ne puisse plus fumer dans une terrasse fermée et couverte. L'opinion publique est désormais prête à exiger qu'un nouveau pas soit franchi : plus nombreux seront nos [soutiens](#) individuels et plus rapidement arrivera cette évolution tant attendue